

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° **CD-2022/09/29-2/06****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220929-lmc100000024313-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 10/10/2022

Réception Préfet : 10/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

Commission n° 2 – Éducation et Culture
Rapporteur : VEAU Véronique

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : ROBACHE Christian

OBJET : Convention-Cadre pour la mise en valeur des vestiges de l'Abbaye de Champbenoist à Provins

Lors de l'instruction du permis de démolir de l'ancien Foyer de l'enfance, qui avait été installé en 1971 dans le quartier de Champbenoist à Provins, le préfet de région a prescrit la réalisation préalable d'un diagnostic d'archéologie préventive. Réalisé en 2019 par l'Institut national des recherches archéologiques préventives (INRAP), ce diagnostic a fait resurgir d'importants vestiges d'une abbaye de bénédictines, fondée au XIIe siècle mais abandonnée à la Révolution. Au-delà des mesures que le Département, propriétaire des lieux, met en œuvre pour sauvegarder ces vestiges médiévaux, le fort potentiel du site tant archéologique que patrimonial invite à concevoir un projet de mise en valeur culturelle et touristique. Afin de conjuguer et développer dans une démarche partenariale, tant les volontés que les compétences nécessaires à cette valorisation, une convention-cadre propose d'associer au cœur de ce projet, la ville de Provins, l'État (DRAC Île-de-France) et le Département.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'avis des Commissions précitées

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la convention-cadre à conclure avec la Ville de Provins et l'État représenté par le Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France) pour la mise en valeur des

vestiges de l'abbaye de Champbenoist à Provins (Seine-et-Marne), telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention-cadre.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne